

Forum alternatif mondial de l'eau – Marseille, du 10 au 18 mars 2012

A QUI PROFITENT VRAIMENT LES GRANDS BARRAGES ?



www.amisdelaterre.org

Dossier de presse – Les Amis de la Terre France

- Les impacts des grands barrages
- Pourquoi l'énergie issue d'un grand barrage n'est pas « renouvelable »
- Comment les marchés carbone favorisent les grands barrages
- La responsabilité de la Banque européenne d'investissement
- Cyberaction, la société civile se mobilise

Contacts : Ronack Monabay, chargé de campagne : 06 38 89 81 05
Présent à Marseille du 10 au 17 mars 2012
Caroline Prak, relations presse : 06 86 41 53 43



**Les Amis
de la Terre**

1) Les impacts des grands barrages

Les grandes entreprises françaises telles que GDF Suez, EDF et les institutions financières nationales et internationales dont la Coface, la Banque européenne d'investissement et la Banque mondiale, se ruent de nouveau sur les grands barrages. **Ces projets sont présentés par leurs promoteurs comme des projets « verts » de production d'énergie renouvelable.** La réalité est tout autre. Leur construction crée d'immenses retenues d'eau qui submergent des terres cultivées ou des forêts, naturellement riches en matières organiques.

La décomposition de ces matières dans les réservoirs **libère de grandes quantités de gaz à effet de serre (notamment du méthane et du protoxyde d'azote, respectivement 25 et 300 fois plus puissants que le CO2).** Loin d'aider à lutter contre le changement climatique, la construction de grands barrages l'accélère.

Les grands barrages **bouleversent aussi fortement le fonctionnement des cours d'eau et des écosystèmes.** Ils participent à la disparition de nombreuses espèces animales et végétales. Pour beaucoup de communautés qui dépendent fortement de leur environnement pour vivre, les impacts sont très lourds : diminution des terres fertiles et des stocks de poisson, baisse de la qualité de l'eau ou encore déforestation.

De plus, **les retenues d'eau constituent un terrain propice à l'apparition de maladies telles que la dengue et le paludisme.** Ces effets cumulés réduisent considérablement les possibilités de subsistance des populations locales.

Quelques chiffres sur les grands barrages

□ **52 000**

C'est le nombre de grands barrages dans le monde. Les grands barrages ont une hauteur de 15 m ou plus à partir de la fondation et un réservoir supérieur à 3 millions de m³.

□ **4 %**

C'est au minimum la part de responsabilité des grands barrages dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre (soit plus que le secteur aérien).

□ **60 %**

C'est le pourcentage de rivières et de fleuves dont le fonctionnement est gravement altéré par les grands barrages dans le monde.

□ **Entre 40 et 80 millions**

C'est le nombre de personnes déplacées suite à la construction des grands barrages dans le monde au cours du XXe siècle.

□ **Environ 140 €**

C'est le montant que prête chaque année la Banque européenne d'investissement au nom de chaque citoyen européen.

□ **472 millions**

C'est dans le monde, le nombre de personnes affectées par les impacts en aval des grands barrages.

2) Pourquoi l'énergie issue d'un grand barrage ne peut être considérée comme renouvelable

Alors que de nombreuses initiatives pour promouvoir les énergies renouvelables se développent, le puissant lobby des grands barrages cherche à imposer ce moyen de production d'énergie, pourtant extrêmement controversé.



Les récentes initiatives sur les énergies renouvelables ont trois principaux objectifs :

- soutenir le développement durable dans les pays en voie de développement et, en particulier, aider à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement fixés par les Nations unies 1 ;
- réduire l'impact environnemental de la production et de la consommation d'énergie ;
- améliorer la sécurité énergétique.

Les grands projets hydroélectriques ne répondent pas à ces trois critères, comme l'expliquent les Amis de la terre, avec des partenaires, mettent en avant les 12 raisons pour lesquelles grands barrages et énergies renouvelables sont deux sujets différents.

Rapport disponible en ligne : www.amisdela terre.org/barragespaspropres

Sommaire // *Douze raisons d'exclure les grands barrages des initiatives sur les énergies renouvelables*

Une forte expansion de la grande hydroélectricité nuira au développement durable

1. La grande hydroélectricité n'offre pas les avantages de réduction de la pauvreté des énergies renouvelables décentralisées
2. Inclure la grande hydroélectricité dans les initiatives pour les renouvelables diminuerait les fonds alloués aux nouvelles énergies renouvelables
3. Les promoteurs de la grande hydroélectricité sous-estiment fréquemment les coûts et exagèrent les bénéfices
4. L'énergie hydroélectrique augmentera notre vulnérabilité aux changements climatiques

5. Les grandes centrales hydroélectriques n'assurent pas de transfert de technologie satisfaisant

Une forte expansion des grands barrages ne fera que porter préjudice aux populations et à l'environnement

6. Les projets de grands barrages ont des impacts sociaux et environnementaux négatifs très importants

7. Les efforts pour atténuer les impacts des grands barrages ont largement échoué

8. La plupart des constructeurs et financeurs des grands barrages s'opposent aux mesures visant à empêcher la construction de projets destructeurs

9. Les grands réservoirs peuvent émettre des quantités significatives de gaz à effet de serre

Une forte expansion des grands barrages portera atteinte à la sécurité énergétique

10. L'énergie hydroélectrique constitue une source d'énergie lente, inégale, rigide et de plus en plus onéreuse

11. Plusieurs pays sont déjà dépendants à outrance de l'énergie hydroélectrique

12. Les réservoirs des grands barrages sont souvent non-renouvelables du fait de la sédimentation

3) Comment les marchés carbone favorisent les grands barrages

Afin d'atteindre les objectifs de réduction de gaz à effet de serre du Protocole de Kyoto, et plutôt que d'instaurer une taxe sur les émissions à laquelle l'immense majorité des pays développés est farouchement opposée, une autre idée émerge : **mettre en place un système d'échange des émissions de gaz à effet de serre et appliquer une logique de marché aux enjeux climatiques. C'est le système des marchés carbone qui consiste à allouer des quotas de carbone, ou permis d'émissions (crédits carbone ou « permis à polluer ») à des entreprises et/ou des Etats polluants, crédits qu'ils sont ensuite libre d'échanger entre eux sur une bourse du carbone.** Ainsi les firmes les plus polluantes achètent des « permis » à celles qui sont parvenues à rester en dessous de leurs propres quotas.

Le poids des crédits carbone

La Banque mondiale estime le marché global des crédits carbone à près de 100 milliards d'euros en 2010. Le marché européen de permis ou European Union Emissions Trading Scheme (ETS), est quant à lui estimé à plus de 83 milliards de dollars en 2010, ce qui en fait de loin le plus important. Il existe cependant de nombreux marchés « volontaires », peu réglementés, où les entreprises achètent des crédits carbonés simplement pour soigner leur image, pour spéculer ou en espérant tout simplement les revendre plus cher.

Une grande variété d'acteurs comprenant des banques et des fonds d'investissement étant actifs sur les marchés du carbone, **on assiste à une augmentation accrue de l'utilisation d'instruments financiers complexes connus sous le nom de produits dérivés, similaires aux produits dérivés « subprimes » qui ont conduit à la récente crise financière.**

Les marchés carbone s'appuient largement sur des mécanismes de compensations des émissions des pays riches dans les pays pauvres. L'un des plus célèbres est le « **Mécanisme de développement propre (MDP)** ». Il s'agit d'un moyen pour les Etats (ou les firmes) de l'Annexe 1 d'obtenir des crédits d'émissions

supplémentaires (qu'ils pourront vendre sur le marché ou déduire de leurs obligations internationale de réduction) en finançant des projets de réduction d'émissions dans les pays en voie de développement.

En d'autres termes ils gagnent le droit de polluer ici s'ils s'engagent à diminuer les émissions de gaz à effet de serre ailleurs... Le développeur du projet doit néanmoins démontrer que son projet n'aurait pas pu se réaliser sans les revenus de la vente liées aux « crédits carbone » du MDP et qu'il permet la réduction d'émissions de GES supplémentaires par rapport à ce qui se serait passé sans la mise en œuvre de ce dernier. **Cependant en pratique la plupart des projets ne sont pas additionnels. Ils auraient eu lieu sans le soutien financier du MDP. Par conséquent ils permettent juste aux pays industrialisés d'émettre plus de GES que leurs objectifs sans pour autant entraîner une réduction équivalente des émissions dans un pays du Sud.**

Le problème avec les grands barrages

Bien que les grands barrages ne soient pas des projets d'énergie renouvelable et ne répondent pas aux besoins énergétiques des populations, **ils reçoivent beaucoup de crédits carbone via le MDP** alors même que l'immense majorité d'entre eux aurait été construits sans l'apport du MDP¹. Ainsi selon le Clean Development Mechanism Watch (CDM Watch) qui observe à la loupe les projets MDP, près d'un tiers des projets enregistrés auprès du MDP en 2011 étaient des projets hydro-électriques, soit plus de 1 000 projets, sans compter les 700 autres projets en cours d'inscription. CDM Watch estime qu'à l'horizon 2020, les grands barrages représenteront près de 20 % des crédits carbone accordés au titre du MDP. A titre de comparaison, les projets d'énergie solaire représentent à peine 0,9 % des projets enregistrés auprès du MDP².

La seule condition posée par le Comité de direction du MDP par rapport aux projets hydro-électriques concerne un ratio entre la taille des réservoirs et leur capacité de production tant est si bien que même le gigantesque barrage des Trois gorges en Chine serait éligible³. A l'heure actuelle les barrages de Bujagali en Ouganda, de Dos Mares au Panama, et de Félou au Mali, tous trois financés par la Banque européenne d'Investissement sont enregistrés ou en cours de validation dans le cadre du MDP.

Excluons les grands barrages des mécanismes de développement propre

Au 1^{er} février 2012, plus de 72 millions de crédits carbone ont déjà été délivrés au secteur hydraulique⁴. Cette captation de fonds importants représente autant d'argent qui ne sera pas utilisé pour les énergies réellement renouvelables tout en augmentant artificiellement les prêts aux énergies renouvelables. D'ailleurs, le Groupe indépendant d'évaluation de la Banque mondiale recommande dans un rapport de 2010 que cette dernière cesse d'utiliser la finance carbone pour les projets hydroélectriques⁵.

L'inclusion dans le MDP de projets non additionnels et ayant des impacts environnementaux et sociaux désastreux sape tout espoir d'atteindre les objectifs d'atténuation des changements climatiques en augmentant de fait les émissions et en

¹ Voir, CDM Watch, Hydro Power projects in the CDM – Policy Brief, February, 2012
http://www.cdm-watch.org/wordpress/wp-content/uploads/2009/07/120228_Hydro-Power-Brief_LR_WEB.pdf

² http://www.cdm-watch.org/?page_id=509

³ <http://www.internationalrivers.org/climate-change/bad-deal-planet-why-carbon-offsets-arent-working-and-how-create-a-fair-global-climate->, p.10

⁴ Voir, CDM Watch, Hydro Power projects in the CDM – Policy Brief, February, 2012
http://www.cdm-watch.org/wordpress/wp-content/uploads/2009/07/120228_Hydro-Power-Brief_LR_WEB.pdf

⁵ http://siteresources.worldbank.org/EXTCCPHASEII/Resources/cc2_exec_summary.pdf, p.1

faisant payer les coûts sur les populations les plus vulnérables aux changements climatiques.

Afin de mettre un terme à cette fuite en avant, il est urgent d'exclure les grands barrages du MPD et d'appliquer à la lettre les recommandations de la Commission mondiale des grands barrages (CMB).

4) La responsabilité de la Banque européenne d'investissement

Institution publique peu connue et très opaque, la Banque européenne d'investissement (BEI) est pourtant le premier bailleur de fonds international, avec 72 milliards d'euros de prêts en 2010 contre 57,8 milliards pour la Banque mondiale (BM).

La BEI est censée agir au nom des citoyens européens, mais il est très difficile d'obtenir d'elle les informations voulues sur les projets qu'elle finance ou s'apprête à financer. Aujourd'hui, plus de 12 % des activités de la BEI sont situées hors Union européenne (UE).

Depuis 2003, la Banque européenne d'investissement a accordé près de 900 millions d'euros de prêts aux centrales hydroélectriques sous couvert de financer une énergie propre et durable.

Ce développement est particulièrement marqué pour la zone Afrique Caraïbes Pacifique (ACP), où 8 barrages ont été financés par la BEI sur cette période alors que, dans le même temps, elle n'a pas investi un euro pour l'éducation et la santé !

Or selon le traité de Lisbonne, les prêts de la BEI doivent contribuer dans les pays du Sud à la réalisation des objectifs de coopération de l'UE, à savoir la réduction et l'éradication de la pauvreté. La BEI se doit « d'évaluer ses prêts à l'aune de leur contribution en faveur de l'accomplissement des Objectifs du millénaire pour le développement et du développement durable ». Pourtant, la BEI juge principalement les projets sur leur rentabilité et se contente des études d'impacts fournies par les promoteurs pour approuver ces projets.

Les investissements controversés de la Banque européenne dans les grands barrages sont nombreux :

Le cas du barrage de Bujagali : un cas emblématique des errements de la BEI

Le projet du barrage de Bujagali en Ouganda, pourtant contesté pendant des années par la société civile ougandaise et internationale, a été approuvé en avril-mai 2007 par la Banque mondiale (360 millions de dollars de prêts et de garanties), la Banque africaine de développement (110 millions de dollars) et la Banque européenne d'investissement (136 millions de dollars)⁶. Le projet a été développé par le consortium Bujagali Energy Limited (BEL) détenu par l'entreprise Industrial Promotion Services basée au Kenya (société d'investissement du groupe Aga Khan) et par la compagnie américaine Sithe Global Power⁷ (via sa société de projet : Bujagali Holdings Ltd). La construction a été sous traitée à

⁶ Les autres co-bailleurs de fonds comprennent un groupement d'institutions financières européennes comprenant notamment Proparco, l'AfD, la FMO, la DEG et la KfW, ainsi que deux banques commerciales – Absa Bank et Standard Chartered Bank.

⁷ Sithe Global Power est un constructeur et exploitant de centrales électriques basé aux États-Unis et ayant pour actionnaire majoritaire Blackstone SGP Capital Partners (Cayman) IV L.P., filiale du groupe Blackstone.

Salini, une entreprise italienne déjà connue pour son implication dans des grands barrages en Ethiopie.

Les impacts sociaux et environnementaux



Chutes de Bujagali

Cette centrale hydroélectrique d'une puissance de 250 Mégawatts (MW) située sur le cours supérieur du Nil en aval du lac Victoria aura des impacts désastreux sur l'environnement et les populations locales. Le barrage affectera fortement les moyens d'existence de 6 800 personnes. **Des terres agricoles fertiles ont été submergées privant ainsi les agriculteurs de leur travail et les habitants de leurs sources d'alimentation.** De plus les chutes de Bujagali disparaîtront sous le réservoir du barrage. Le barrage va ainsi noyer un ensemble spectaculaire de rapides en cascade que les Ougandais considèrent comme une richesse nationale, un lieu de grande importance culturelle et spirituelle pour le peuple Busoga, et qui génère des revenus touristiques significatifs. Ceci réduira considérablement les réserves halieutiques et causera la disparition de 8 îles sur la rivière abritant une très riche biodiversité.

Pourtant selon une déclaration politique de 2002, la BEI doit « *s'assurer que la situation des populations les plus pauvres ne soit, a minima, pas aggravée suite au projet⁸* ». La direction « Projets » de la Banque est responsable de l'évaluation sociale des projets de la BEI dans les pays en développement⁹ ». Or, la majorité des personnes expulsées et affectées par le projet Bujagali n'a pas reçu de compensation juste et adéquate, en violation des politiques de la BEI. Elles n'avaient accepté le projet qu'à la condition que leurs conditions de vie s'en trouvent améliorées (accès à l'électricité, eau, emploi sur le site de construction, nouveau marché, nouvelles écoles, bateaux et filets) mais elles se sont au contraire dégradées pour beaucoup d'entre elles.

La compensation n'a eu lieu – quand elle a eu lieu – que des années plus tard et la réinstallation des personnes déplacées n'a pas été faite en conformité avec les politiques de la BEI et les conditions convenues à l'avance.

⁸ The EIB and its contribution to Sustainable Development (uniquement en anglais), BEI, 2002. Voir : http://www.eib.org/attachments/strategies/susdev_en.pdf

⁹ Déclaration du groupe BEI sur la Responsabilité sociale des entreprises, 2005, p.7, http://www.eib.org/attachments/strategies/statement_csr_fr.pdf



Villageois de Bujagali

Le projet Bujagali a donc non seulement manqué à son objectif d'amélioration des conditions de vie des personnes concernées, mais il a en outre eu des incidences économiques et sociales négatives qui n'ont pas été atténuées ou seulement partiellement.

Quid de l'accès à l'énergie pour les populations ?

En outre, ce barrage ne répondra pas aux besoins énergétiques de la population ougandaise. En effet, alors que seulement 5 % des Ougandais-e-s ne sont pas connectés au réseau électrique et au regard des termes défavorables de l'Accord d'achat de l'électricité, celle-ci ne sera accessible qu'aux franges les plus aisées de la population. Le Panel d'inspection de la Banque mondiale a d'ailleurs relevé des vices dans l'Accord d'achat de l'électricité et a découvert que les « *tarifs fournis par l'étude économique sont probablement basés sur une sous-estimation du coût de l'électricité dans ce projet* ». Or l'un des objectifs du soutien de la BEI au secteur de l'énergie est « *d'améliorer l'accès de la population [des pays en développement] à des sources d'énergie modernes, en particulier les franges les plus pauvres de la population*¹⁰ ».

Les lacunes criantes de la Banque européenne d'investissement

La solidité économique et environnementale du projet du Bujagali n'a pas été correctement évaluée par la BEI. Ni les effets du changement climatique sur le projet ni les impacts du projet sur l'environnement et la biodiversité n'ont été évalués d'une manière satisfaisante alors que de nombreuses études prédisent que le changement climatique augmentera la sécheresse en Afrique de l'Est¹¹.

Le projet viole ainsi les principes mentionnés dans les politiques de la BEI, notamment les Déclarations sur l'environnement et les propositions sur le changement climatique du Manuel des bonnes pratiques environnementales et sociales. Selon ce manuel, il incombe à la « direction projets » de « *signaler, aussi tôt que possible dans le cycle d'instruction, si (...) [le projet] peut être gravement affecté par les conséquences du changement climatique*¹² ». Ceci entre également en contradiction avec la volonté affichée par la BEI de « soutenir des actions qui aideront à la réduction, l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques » et de prendre en compte « les incertitudes liés aux effets physiques du

¹⁰ Eligibility Guidelines (en anglais uniquement), 2007, BEI, p.46. Citation traduite par nos soins.

¹¹ Voir <http://www.nileteap.org/html/start.asp?pc=95&fn=1> et <http://www.nileteap.org/html/start.asp?pc=91&fn=1>

¹² Environmental and Social Practices Handbook (en anglais uniquement), BEI, 2010, p.51

changement climatique¹³ ». Il est difficile d'imaginer un pays du Nord accepter un projet qui le rendrait presque 100 % dépendant à une seule source d'électricité qui est particulièrement vulnérable au changement climatique !

Des résultats insuffisants

Loin de produire les 250 MW promis, le barrage de Bujagali produira au mieux entre 132 et 162,5 MW au regard du régime hydrologique actuel et de sa future détérioration en raison du changement climatique et de la baisse du niveau d'eau du Lac Victoria. Une surestimation du niveau de précipitations a amené les deux barrages ougandais existants (Nalubaale et Kiira) à produire moitié moins d'énergie que ce qui avait été prévu au moment de leur conception. Par ailleurs, le Kenya et la Tanzanie ont déjà déposé plainte devant la Communauté d'Afrique de l'Est sur l'impact produit par les barrages ougandais, en particulier le projet Bujagali, sur le niveau d'eau du Lac Victoria qui n'avait pas été correctement estimé avant que le projet ne soit approuvé par la BEI.

Or selon la Déclaration de la BEI sur la Responsabilité sociale des entreprises (2005), « *la BEI évalue soigneusement l'impact sur l'environnement de tous les projets qu'elle finance, en veillant à ce que les mesures d'atténuation nécessaires soient prises*¹⁴ ». De même « *chaque projet pris individuellement devrait (...) être comparé aux alternatives (dont celles en faveur des énergies renouvelables) sur la base de critères établis*¹⁵ ».

Des alternatives inexploitées

L'étude économique du projet conduite par la BEI, pourtant censée « inclure toutes les alternatives possibles¹⁶ », a minimisé le potentiel de alternatives - en particulier la géothermie dont le potentiel en Ouganda a été réduit à un dixième du potentiel calculé par le ministère ougandais de l'énergie et par les scientifiques - tout en comparant injustement de plus petites sources d'énergies une à une avec le projet de Bujagali. Résultat, l'Ouganda fait très peu d'efforts pour développer les centaines de mégawatts accessibles via les énergies propres alors que, par exemple, son potentiel pour la micro-hydraulique est très important. Comme le disait un journaliste en 2007 : « *Les petits barrages capables de générer jusqu'à 15 MW sont relativement peu coûteux et nécessitent la participation des communautés et des communautés et peuvent potentiellement être outil pour l'autonomisation locale. C'est peut-être parce que les petits barrages distribuent le pouvoir politique et économique plus qu'ils ne le concentrent, que les gouvernements africains et les bailleurs internationaux qui financent tant les infrastructures africaines les ont généralement ignorés*¹⁷ ».

En Ethiopie, la Banque européenne d'investissement a pris part au financement de Gilgel Gibe :

¹³ Voir http://bankwatch.org/documents/raising_the_bar.pdf, p.26

¹⁴ Déclaration du groupe BEI sur la Responsabilité sociale des entreprises, 2005, p.5, http://www.eib.org/attachments/strategies/statement_csr_fr.pdf

¹⁵ Support to Renewable Energies (uniquement en anglais), documents de la BEI relatifs au développement durable et à l'environnement, 2002, p.24 Citation traduite par nos soins.

¹⁶ Voir http://bankwatch.org/documents/raising_the_bar.pdf, p.26

¹⁷ <http://www.spectrum.ieee.org/may07/5054>

Les projets Gilgel Gibe en Ethiopie

En 2005, le gouvernement éthiopien a publié un ambitieux Plan national de développement du secteur énergétique sur 25 ans avec entre autres pour objectif d'exploiter le grand potentiel hydroélectrique du pays, estimé à 45 000 MW. Le gouvernement voulait que l'Ethiopie ait un rôle moteur dans la production énergétique de la région et a identifié pour cela plus de 300 sites potentiels d'exploitation de projets hydroélectriques. Parmi eux, les projets Gilgel Gibe constituent une série de centrales hydroélectriques dans le bassin de la rivière Omo dans le Sud-ouest de l'Ethiopie. La réalisation des projets doit être entreprise par EEPCo, l'entreprise publique éthiopienne en charge du service public de l'électricité.

De Gilgel Gibe I à Gilgel Gibe V, un projet colossal qui ne bénéficie pas aux populations

Gilgel Gibe I est un barrage de 40 mètres de hauteur qui génère 183 MW opérationnel depuis 2004. Gibe II est quant à lui un tunnel de 25km de long qui génère de l'électricité en utilisant le dénivelé entre le bassin créé pour le barrage Gilgel Gibe I et la rivière Gibe. Gilgel III serait le plus gros projet de barrage hydroélectrique de l'Ethiopie, haut de 240 mètres, avec un coût total estimé à 1,5 milliard d'euros : les 1 870 MW d'électricité que le barrage doit être capable de produire seront entièrement exportés au Kenya. La question de l'accès à l'énergie pour les populations rurales se pose de nouveau.

En aval, dans le même bassin, Gilgel Gibe IV et V sont aussi programmés.

Les impacts sociaux et environnementaux

Près d'un demi-million de personnes seront affectées par ces projets, dont la majorité vivent en Ethiopie et au Kenya dans des communautés tribales éloignées et marginalisées. En effet, en Ethiopie, la plupart des gens vivent au bord de la rivière et cultivent leur nourriture dans la plaine alluviale. Cette agriculture sera détruite par la construction du barrage. Au Kenya, la région Turkana est une zone semi-désertique, et le Lac Turkana est la seule source d'eau potable pour les hommes et les bêtes. La pêche est la principale activité génératrice de revenu pour des centaines de personnes. Retenir l'eau dans des barrages en amont du lac va réduire le niveau de ses eaux de 7 à 10 mètres. Cette baisse aura de nombreuses incidences sur la qualité de l'eau, les pêcheries et pourrait favoriser des conflits tribaux.

La construction du barrage Gilgel Gibe (zone construite et connue comme Gibe I) a entraîné le déplacement de 1 964 foyers, soit un total de 10 000 personnes. Les communautés déplacées et les communautés de la zone qui ont été réinstallées ont vu leurs conditions de vie se dégrader. Des familles ont été réinstallées sur des zones marécageuses au mauvais rendement agricole. Les personnes déplacées comme les communautés qui ont dû les accueillir ont subi des pertes sans compensation de terrain de pâture, et des conflits ont surgi concernant l'utilisation des terres. Les villageois ont signalé une diminution du bétail et du nombre d'animaux domestiques en général. La production agroalimentaire a augmenté la première année grâce à l'utilisation d'engrais fournis par le projet, mais a décliné depuis.

Les sites de réinstallation de la population ne sont pas équipés d'électricité, alors qu'ils sont traversés par des lignes à haute tension. La prévalence de la malaria et de la typhoïde a augmenté autour du réservoir, qui offre des conditions idéales à la prolifération des moustiques.

Les lacunes criantes de la Banque européenne d'investissement

La BEI a prêté 41 millions d'euros pour Gibe I en 1998 et 50 millions d'euros pour Gibe II en 2005. Mais la Banque n'a pas réalisé d'étude d'impact sur le

développement, ni mis en œuvre de mesures d'atténuation ou obligé l'entrepreneur à respecter les engagements pris dans le cadre du projet. Ni le gouvernement ni la BEI n'ont pris de mesures pour assurer le suivi des personnes déplacées.

L'entrepreneur des deux projets est la firme italienne Salini Costruttori S.p.A. Elle a obtenu le contrat pour Gibe II par une négociation directe, sans qu'il y ait eu de procédure d'appel d'offre ce qui est contraire aux normes de la BEI et à la loi éthiopienne.

De plus alors que la loi italienne et les accords internationaux exigent que l'aide au développement assure uniquement le financement des projets d'infrastructure basés sur appels d'offres internationaux, le directeur général à la coopération italienne a apporté une contribution de 220 millions d'euros au contrat de Salini pour ce projet

Etant donné que le Directeur a ignoré les avis négatifs de sa propre équipe technique et du ministère italien de l'Economie et des Finances, des allégations de mauvaise gestion ont surgit et le prêt a fait l'objet d'une enquête par le Tribunal de Rome. L'agence de crédit à l'exportation italienne, la SACE, a quant à elle refusé d'apporter sa garantie au projet, alléguant l'existence de risques majeurs.

La BEI a approuvé le projet et la construction du barrage de Gibe II a commencé avant même que le permis environnemental n'ait été délivré par l'autorité éthiopienne compétente. Ce permis été ensuite fourni à la Banque comme une simple formalité, pour s'assurer rétrospectivement que tout le prêt était en bonne et due forme.

Par ailleurs, les études d'impact environnemental (EIE) réalisées par Salini sont médiocres et incohérentes. En raison de l'absence d'étude de faisabilité et de la mauvaise qualité des EIE, le projet Gilbel Gibe II a été retardé pendant deux ans en raison des problèmes géologiques rencontrés quand le tunnel a été creusé.

Le 10 janvier 2010 le projet est inauguré en grande pompe, en présence du Premier Ministre Meles Zenawi et d'officiels du gouvernement italien. « Il est possible d'accélérer le développement sans polluer l'environnement » a alors déclaré Zenawi en coupant le ruban d'inauguration. Deux semaines plus tard, l'élément central du projet, un tunnel de 26 km de long, s'est effondré. Les réparations ont pris presque un an et il n'est pas sur que les coûts supplémentaires aient été pris en charge par Salini et non pas par les citoyens éthiopiens.

La BEI recule

Malgré ces événements qui discréditent, la BEI a continué à s'intéresser au projet de Gilgel Gibe III pour lequel en 2006 Salini et EEPCo ont signé un nouveau contrat pour la construction de Gilgel Gibe III, encore une fois sans passer par une procédure d'appel d'offre. La construction de Gilgel Gibe III a commencé cette même année sans que l'Etude d'Impact Environnemental n'ait été approuvée, en violation de la politique environnementale éthiopienne¹⁸. Le projet a finalement reçu son permis environnemental en 2008 alors que l'évaluation n'était toujours pas finie... La BEI a soutenu en 2009 avec les fonds de l'assistance technique de la Commission européenne « une étude technique et financière de faisabilité » et une nouvelle Evaluation des incidences sociales et environnementales. La BEI et

¹⁸ Proclamation n. 299/2002. Environmental Impact Assessment Proclamation. General Provisions, article 1, "Without Authorization from the Authority (Environmental Protection Authority) or from the relevant regional environmental agency, no person shall commence implementation of any project that requires environmental impact assessment as determined in a directive issued pursuant to Article 5 of this proclamation".

la Banque Mondiale étaient alors sollicitées pour apporter les 1,4 milliard de dollars qui manquent encore pour achever le projet.

En raison des risques énormes que fait peser ce projet sur les populations locales (création d'un bassin de 150 km de long qui bouleversera le fragile écosystème du fleuve, destruction des pêcheries, inondation de terres agricoles etc.), les Amis de la Terre et un collectif international d'ONG lancent alors en mars 2010 une pétition pour s'opposer à la construction de ce barrage. Devant la forte mobilisation internationale la BEI confirme son retrait du projet 5 mois plus tard mais sans remettre en cause le principe même du projet. En effet, elle annonce officiellement s'être retirée car le barrage aurait trouvé d'autres sources de financement, mais elle ne mentionne ni les violations des droits des peuples indigènes¹⁹ et des recommandations de la Commission Mondiale des Barrage comme fondement de sa décision.

La mobilisation de la société civile



Manifestation à Rome le 15 juin 2010 pour protester contre Gibe III © Luca Tommasini.

Toutes ces raisons ont poussé Counter Balance²⁰ et trois autres ONG²¹ à déposer en 2009 une plainte au bureau de la BEI²² contre le projet de Bujagali : projet non conforme aux politiques et aux objectifs de la BEI, absence d'étude complète concernant les alternatives, consultation fantôme avec les populations locales et personnes affectées n'ayant pas reçues de compensation adéquate.

¹⁹ Comme souvent les communautés locales n'ont pas été consultés. Le gouvernement éthiopien a fermé des dizaines d'associations de communautés locales dans les zones affectées. Le gouvernement fait la promotion de larges concessions sur les territoires des autochtones, pour qu'elles soient converties en plantations industrielles. Cette mainmise de leurs terres est en violation flagrante de la Constitution éthiopienne et de la Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples indigènes, que l'Ethiopie a signée.

²⁰ CounterBalance est la coalition européenne au sein de laquelle les Amis de la Terre travaille sur la BEI

²¹ Les autres ONG sont l'Association Nationale des Professionnels de l'Environnement (NAPE – Ouganda), Sherpa (France) et CLAI (Italy)

²² Télécharger la plainte complète ici : http://www.counterbalance-eib.org/wp-content/uploads/2011/02/BujagaliComplaint_25-11-2009.pdf

Une évaluation réalisée plus tôt par la Banque africaine de développement en a d'ailleurs convenu : « *Il ne semble pas en effet qu'il y ait eu une de consultation adéquate avec les femmes touchées [par exemple] ou que leurs préoccupations aient été traitées adéquatement dans les plans de réinstallation et d'indemnisation*²³ »

Mais deux ans après cette plainte, la BEI n'a toujours pas donné de réponse officielle contrairement à ses propres règles qui limitent le délai à 140 jours ! Les premières conclusions avaient pourtant été promises en Septembre 2010 mais elles sont été retardées maintes et maintes fois. Après deux ans d'attente, CounterBalance a décidé d'intensifier ses démarches en faisant appel au Médiateur européen²⁴ dans une dernière tentative de mettre la BEI face à ses responsabilités. Pendant ce temps là, les communautés locales sont toujours en attente de compensations pour les dommages causés par le projet et la BEI a poursuivi calmement le décaissement de ses prêts...

Les Amis de la Terre continueront à suivre attentivement ce projet dans les prochains mois...

>> **POUR EN SAVOIR PLUS**, notamment au sujet du projet du **Grand Inga** en République démocratique du Congo et au sujet de **Nam Theun 2** au Laos, rendez-vous ici : www.amisdelaterre.org/grandsbarrages

5) Cyberaction, la société civile se mobilise

Pour interpeller la Banque européenne d'investissement et demander la réorientation de ses financements vers des énergies réellement renouvelables, **les Amis de la Terre lancent une cyberaction qui exige du Président de la BEI, des engagements forts sur les normes de la BEI et un moratoire sur le financement des grands barrages.**

Le 14 mars, à l'occasion de la journée internationale d'action pour les rivières et contre les grands barrages, les Amis de la Terre se mobilisent avec CounterBalance et International rivers network autour d'une action symbolique et colorée.

Lien vers la pétition : <http://www.amisdelaterre.org/petitionbarrages>

²³ Independent Review Panel, Compliance Review Report on the Bujagali Hydropower and Interconnection Projects, June 20, 2008, p. 27 <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Compliance-Review/30740990-EN-BUJAGALI-FINAL-REPORT-17-06-08.PDF>

²⁴ Voir la plainte ici : <http://www.counterbalance-eib.org/?p=1455>

Les Amis de la Terre France militent pour des sociétés soutenables

et ont publié une position générale à ce sujet, disponible en ligne ici :

<http://www.amidelaterre.org/positions>

Pour en savoir plus sur les grands barrages :

www.amidelaterre.org/grandsbarrages

Pour plus d'information sur la Banque européenne d'investissement :

<http://www.amidelaterre.org/bei>

La fédération des **Amis de la Terre France** est une association de protection de l'Homme et de l'environnement, à but non lucratif, indépendante de tout pouvoir religieux ou politique. Créée en 1970, elle a contribué à la fondation du mouvement écologiste en France et à la formation du premier réseau écologiste mondial, **Friends of the Earth International** - présent dans 77 pays et réunissant 2 millions de membres sur les cinq continents. En France, les Amis de la Terre forment un réseau d'une trentaine de groupes locaux autonomes qui agissent selon leurs priorités locales et relaient les campagnes nationales et internationales sur la base d'un engagement commun en faveur de la justice sociale et environnementale.



**Les Amis
de la Terre**